



## **32 questions pour une réflexion plus large sur le développement durable**

Claude Villeneuve

Olivier Riffon

Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil

Département des Sciences Fondamentales

Université du Québec à Chicoutimi

Novembre 2011

## AVERTISSEMENTS

- Le contenu de ce texte, bien qu'appartenant à ses auteurs, s'est alimenté du travail de nombreux bénévoles et étudiants universitaires, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec, Canada), à Strasbourg (France) et ailleurs dans le monde. Il ne saurait être question d'en restreindre la circulation. On pourra donc se le procurer en entier sur le réseau Internet à l'adresse <http://ecoconseil.uqac.ca/>.

- Toute personne qui désire utiliser la méthode d'analyse décrite dans ce document pourra le faire à la condition de citer la source :

**Villeneuve, C. et Riffon, O. (2011). 32 questions pour une réflexion plus large sur le développement durable. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.**

- Nous serons très heureux de recevoir les commentaires des utilisateurs de cette méthode et les suggestions qui pourraient être faites pour l'améliorer ou améliorer le présent guide en s'adressant à : [olivier\\_riffon@uqac.ca](mailto:olivier_riffon@uqac.ca)

## **Pourquoi cette grille?**

L'objectif de la grille est de permettre une réflexion rapide, mais large sur les considérations de développement durable associées à un projet ou à une démarche organisationnelle. Elle vise également à élargir les représentations des acteurs et à améliorer les projets et les démarches par la prise en compte d'éléments nouveaux.

L'analyse avec la présente grille ne donne pas de résultats précis et chiffrés permettant d'apprécier ou de comparer des options. Son objectif est plutôt d'orienter la réflexion sur les multiples impacts des projets et des démarches, et de proposer des améliorations concrètes pour améliorer la prise en compte des objectifs du développement durable.

## **Pourquoi 32 questions?**

Les questions proposées dans cette grille permettent d'analyser rapidement la réponse d'un projet ou d'une démarche relativement aux 32 thèmes de développement durable proposés dans la grille complète de la chaire en éco-conseil<sup>1</sup>. Chaque thème se traduit par une question rattachée à l'une des cinq dimensions du développement durable considérées : éthique, écologique, sociale, économique et de gouvernance.

## **Comment utiliser cette grille?**

Pour faire l'analyse, il suffit de compléter les cinq tableaux suivants, et d'évaluer la réponse du projet ou de la démarche à chacune des questions posées. Les analystes peuvent se référer au besoin à l'annexe 1 pour plus de détails sur la signification des questions et sur les objectifs de développement durable souhaités pour chaque thème.

Pour une réflexion large et optimale, il est proposé de faire l'analyse en groupe, en impliquant divers intervenants, dont le promoteur, les publics visés par le projet ou la démarche, les spécialistes appropriés et les autres acteurs influents.

## **Comment évaluer la réponse à une question?**

Pour chacune des 32 questions, il s'agit de se demander *comment le projet ou la démarche répond à cet élément*, et de cocher la case correspondante dans le tableau. Les réponses possibles sont --, -, 0, + ou ++. Le tableau suivant présente un guide pour cette évaluation.

---

<sup>1</sup> Villeneuve, C. et Riffon, O. (2011). **Comment réaliser une analyse de développement durable? Grille d'analyse de la Chaire de recherche en éco-conseil**. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi. Disponible sur Internet à l'adresse <http://ecoconseil.ugac.ca/>

--	Le projet ou la démarche a des impacts négatifs ou délétères, potentiellement importants, relativement à cet élément.
-	C'est un élément dont le projet ou la démarche n'a pas tenu compte. Il pourrait y avoir des impacts négatifs relativement à cette question, mais ils n'ont été ni mesurés, ni évalués.
0	Le projet ou la démarche n'a pas d'impact significatif, ni positif, ni négatif. C'est une question non pertinente ou non prioritaire à première vue.
+	Le projet ou la démarche répond positivement à cet élément, mais sans se démarquer outre mesure d'autres projets semblables. C'est un élément considéré, mais auquel il est possible de suggérer des améliorations.
++	Le projet ou la démarche se démarque par ses innovations et par l'ampleur de la prise en compte de cet élément dans les choix effectués.

### **Doit-on absolument proposer des pistes de bonification?**

La proposition de pistes de bonification vise à maximiser les effets positifs et à atténuer les effets négatifs d'un projet ou d'une démarche à l'égard des aspects couverts par le développement durable. Il s'agit d'une étape importante dans le cadre d'une démarche complète de développement durable. Les pistes de bonification imaginées et proposées pendant l'analyse doivent être inscrites en bref dans les cases appropriées de la grille.

### **Que faire suite à l'analyse?**

Cette grille est d'abord un outil de questionnement qui vise à élargir la réflexion des acteurs et à stimuler la discussion sur un projet ou une démarche en y intégrant de nouveaux enjeux de développement durable. Mais une analyse de développement durable n'est pas une fin en soi. Au-delà du questionnement, il s'agit bel et bien d'une invitation à l'action.

Une fois l'analyse complétée, il est pertinent d'y donner suite en mettant en œuvre les pistes de bonification pour les éléments les plus critiques révélés par l'analyse. Les pistes d'action proposées devront ainsi faire l'objet d'une hiérarchisation de leur importance et d'une analyse de leur pertinence et de leur faisabilité.

Il pourrait également s'avérer pertinent de réaliser une analyse plus complète et plus rigoureuse du projet ou de la démarche au moyen de la grille d'analyse de développement durable de la chaire en éco-conseil, un outil permettant une analyse plus approfondie.

## DIMENSION ÉTHIQUE

Est-ce que le projet ou la démarche...		--	-	0	+	++	Pistes de bonification?
1	favorise la réduction de la pauvreté en s'occupant du sort des plus démunis, pour satisfaire aux besoins du plus grand nombre?						
2	favorise la solidarité, l'engagement et l'assistance mutuelle entre des personnes ou des groupes?						
3	favorise la restauration des sites dégradés et la juste compensation pour les personnes touchées par les impacts négatifs d'un projet?						
4	favorise la recherche des solutions originales et de nouvelles façons de faire?						
5	favorise l'identification de valeurs communes et permet d'orienter l'action en cohérence avec ces valeurs?						

## DIMENSION ÉCOLOGIQUE

Est-ce que le projet ou la démarche...		--	-	0	+	++	Pistes de bonification?
6	favorise l'utilisation des ressources renouvelables et assure les conditions de leur remplacement?						
7	favorise une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources non renouvelables en tenant compte de leur caractère irremplaçable?						
8	favorise une utilisation judicieuse et rationnelle de l'énergie, en minimisant les impacts de sa production, de sa distribution et de sa consommation?						
9	limite les quantités de pollutions ou de déchets rejetés dans les écosystèmes?						
10	considère les impacts sur la biodiversité?						
11	favorise une utilisation optimale du territoire en fonction de la disponibilité des surfaces et des usages qui en sont faits?						
12	limite les polluants globaux (gaz à effet de serre, substances affectant la couche d'ozone et polluants organiques persistants)?						

## DIMENSION SOCIALE

Est-ce que le projet ou la démarche...		--	-	0	+	++	Pistes de bonification?
13	favorise une amélioration de l'état de santé général de la population?						
14	limite les facteurs susceptibles de représenter des dangers pour la personne (criminalité, accidents, conditions de travail, milieu de vie, mobilité, alimentation, etc.)?						
15	facilite l'accès à différents types de formation et permet aux individus d'atteindre le niveau de formation et de compétence qu'ils désirent?						
16	favorise l'intégration des individus à la société par une forme d'occupation valorisante?						
17	favorise un équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu à l'égard de la collectivité?						
18	valorise l'accomplissement personnel et collectif?						
19	considère la culture et les traits identitaires des collectivités qui sont impliquées ou affectées?						

## DIMENSION ÉCONOMIQUE

Est-ce que le projet ou la démarche...		--	-	0	+	++	Pistes de bonification?
20	donne aux individus et aux collectivités la possibilité d'obtenir l'usage de biens et de capitaux?						
21	favorise la production et l'accès à des biens et services de la plus grande qualité possible?						
22	favorise des changements dans les modes de production et de consommation en vue de les rendre plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental?						
23	rechercher la rentabilité dans une perspective de viabilité financière?						
24	permet d'améliorer la valeur des ressources et des biens qu'elle contribue à transformer?						
25	permet une juste redistribution de l'augmentation des richesses, avantages et aménités pour le plus grand nombre?						
26	offre des conditions de travail acceptables et adéquates?						



## DIMENSION GOUVERNANCE

Est-ce que le projet ou la démarche...		--	-	0	+	++	Pistes de bonification?
27	favorise l'utilisation d'outils et de processus qui permettent à l'organisation de prendre de meilleures décisions, de concevoir de meilleurs projets et d'améliorer leurs pratiques de gestion en matière de développement durable?						
28	reconnaît et encourage la participation du plus grand nombre d'acteurs au processus de décision?						
29	prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation de la prise en compte du développement durable?						
30	s'intègre bien aux caractéristiques de la collectivité où il s'implante?						
31	rapproche le pouvoir d'action et de décision des personnes et des collectivités les plus concernées?						
32	favorise une gestion responsable des risques?						

## **ANNEXE 1 : COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES 32 QUESTIONS**

### **Dimension éthique : Répondre aux besoins d'équité, de justice, de solidarité, de cohérence**

#### **1- Lutte à la pauvreté**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise la réduction de la pauvreté en s'occupant du sort des plus démunis, pour satisfaire aux besoins du plus grand nombre?

La pauvreté constitue un facteur majeur d'exclusion sociale et une cause d'iniquité. Les personnes en situation de pauvreté extrême n'ont pas de marge de manœuvre pour satisfaire à leurs besoins essentiels et pour éviter de dégrader leur environnement.

Objectifs :

- Assurer aux plus démunis l'accès aux services essentiels (eau, énergie, transport, santé, éducation, logement, etc.);
- Éliminer les conditions de vie indignes;
- Mettre en place des actions ciblant les plus démunis à l'intérieur de l'organisation, dans la communauté et à l'extérieur de la communauté.

#### **2- Solidarité**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise la solidarité, l'engagement et l'assistance mutuelle entre des personnes ou des groupes?

L'engagement et la solidarité permettent de surmonter des crises, et de progresser dans un climat de confiance mutuelle entre les individus et les peuples.

Objectifs :

- Considérer les besoins particuliers ou contextuels des groupes touchés;
- Chercher à améliorer l'autonomie des personnes;
- Respecter les droits humains;
- Assurer une répartition des avantages dans l'ensemble de la population;
- Considérer et reconnaître l'apport des minorités;
- Viser l'équité;
- Améliorer l'accessibilité.

### **3- Restauration et compensation**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise la restauration des sites dégradés et permet la juste compensation pour les personnes touchées par les impacts négatifs d'un projet?

La valorisation de l'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle incite à distribuer, dans le temps et dans l'espace, les impacts positifs et/ou négatifs des projets de manière à ne pas favoriser un groupe ou une génération aux dépens des autres.

Objectifs :

- Prendre en charge la remise en état des milieux dégradés;
- Fixer des objectifs de restauration des écosystèmes;
- Prévoir la réhabilitation des sites dès l'étape de conception des projets;
- Offrir des compensations aux populations touchées par les impacts.

### **4- Originalité et innovation**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise la recherche des solutions originales et de nouvelles façons de faire?

L'originalité et l'innovation permettent d'élargir le potentiel d'adaptabilité, pour offrir plus de choix aux individus actuels et à venir pour satisfaire à leurs besoins.

Objectifs :

- Valoriser la créativité et stimuler l'imaginaire;
- Diversifier les options;
- Favoriser le potentiel d'innovation;
- Favoriser la recherche et le développement.

### **5- Valeurs communes**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise l'identification de valeurs communes et d'orienter l'action en cohérence avec ces valeurs?

La prise en compte de la dimension éthique du développement durable passe par l'application de grands principes de diversification, de responsabilité, d'imputabilité, de solidarité avec les générations actuelles et futures, etc. Développer un comportement éthique, c'est d'abord identifier ces valeurs dans l'organisation pour œuvrer ensuite en cohérence avec ces valeurs.

Objectifs :

- Favoriser l'émergence et le partage de valeurs communes;
- Assurer la cohérence entre les actions et les valeurs d'une organisation.

## **Dimension écologique : Répondre aux besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources**

### **6- Utilisation des ressources renouvelables**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise l'utilisation des ressources renouvelables et assure les conditions de leur remplacement?

L'utilisation prioritaire des ressources renouvelables sous leur seuil de renouvellement est nécessaire pour que les écosystèmes et les réserves minérales soient maintenus, de façon à satisfaire à très long terme les besoins des humains.

Objectifs :

- Utiliser en priorité les ressources renouvelables;
- Qualifier l'importance pour le maintien de la vie;
- Planifier une utilisation judicieuse des ressources renouvelables;
- Adopter des modes de gestions prudents.

### **7- Utilisation judicieuse des ressources non renouvelables**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources non renouvelables en tenant compte de leur caractère irremplaçable?

L'utilisation rationnelle des ressources non renouvelables vise à permettre aux générations futures de continuer à assurer la satisfaction de leurs besoins, même dans l'optique d'un épuisement éventuel de ces ressources.

Objectifs :

- Réduire l'utilisation des ressources non renouvelables;
- Utiliser ces ressources de façon optimale;
- Évaluer la possibilité de remplacement;
- Favoriser le recyclage.

### **8- Utilisation judicieuse de l'énergie**

Est-ce que le projet ou la démarche favorise une utilisation judicieuse et rationnelle de l'énergie, en minimisant les impacts de sa production, de sa distribution et de sa consommation?

L'approvisionnement en énergie est indispensable à tous les niveaux de la société pour la satisfaction de besoins aussi essentiels que la cuisson, l'éclairage ou le chauffage, mais toute production d'énergie aura des conséquences environnementales, sociales et économiques, qui doivent être maîtrisées.

Objectifs :

- Utiliser l'énergie de façon efficace;
- Privilégier les formes d'énergie les plus adaptées aux besoins et au contexte;
- Favoriser les vecteurs d'énergie aux moindres impacts.

### **9- Maintien des extrants de l'activité humaine sous la capacité du support du milieu**

Est-ce que le projet ou la démarche limite les quantités de pollutions ou de déchets rejetés dans les écosystèmes?

Par leur capacité de détoxification, les milieux naturels peuvent absorber une partie des extrants des activités humaines, mais ces derniers doivent être maintenus en deçà de la capacité de support des écosystèmes.

Objectifs :

- Développer une connaissance des dynamiques écologiques et de la capacité de support des écosystèmes;
- Minimiser les extrants des activités;
- Minimiser les impacts des extrants;
- Mesurer les impacts des extrants sur les milieux;
- Assurer une saine gestion des déchets dangereux.

### **10- Maintien de la biodiversité**

Est-ce que le projet ou la démarche considère les impacts sur la biodiversité?

La biodiversité inclut la diversité des individus, des espèces, des écosystèmes et des processus naturels, pour les espèces végétales et animales. Elle résulte des processus évolutifs et ne peut être remplacée. Elle constitue un facteur de stabilité et de flexibilité adaptative pour les organismes vivants. Elle constitue un moyen de répondre à des besoins d'ordre de richesses génétiques, alimentaires ou esthétiques pour l'humain.

Objectifs :

- Développer des connaissances sur la biodiversité et sur les conditions de son maintien;
- Mettre en place des mesures de suivi des indices de biodiversité;
- Protéger les espèces rares ou menacées, ainsi que leurs habitats;
- Valoriser les espèces à valeur symbolique.

### **11- Utilisation optimale du territoire**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise une utilisation optimale du territoire, en fonction de la disponibilité des surfaces et des usages qui en sont faits?

La grandeur du territoire exploitable sur la planète est limitée, malgré une population humaine sans cesse croissante. Il convient d'optimiser l'utilisation du territoire afin de subvenir aux besoins du plus grand nombre en évitant d'empiéter sur les zones d'habitat essentielles au maintien de la biodiversité.

Objectifs :

- Préserver la qualité des sols en limitant les impacts;
- Prendre en compte la conservation des habitats et des milieux fragiles;
- Optimiser l'utilisation du territoire;
- Contribuer au maintien de la diversité de paysages.

### **12- Réduction les polluant affectant globalement la biosphère**

Est-ce que la démarche ou le projet limite les polluants globaux (gaz à effet de serre, substances affectant la couche d'ozone et polluants organiques persistants)?

Les changements de l'environnement planétaire provoqués par des émissions massives de ces substances peuvent avoir des impacts importants sur le maintien de la qualité de vie de l'humanité dans l'espace et dans le temps.

Objectifs :

- Réduire les quantités nettes de gaz à effet de serre émis ou présents dans l'atmosphère;
- Réduire les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone;
- Réduire les polluants organiques persistants;
- Prévoir des activités de rationalisation, d'interdiction d'usage, de substitution, de destruction ou d'absorption;
- Prévoir des mesures d'adaptations aux changements globaux.

## **Dimension sociale : Répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles**

### **13- Recherche d'un état de santé optimal de la population**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise une amélioration de l'état de santé général de la population?

L'état de santé optimal se définit comme le meilleur que peut atteindre une personne à un moment de son existence compte tenu des limitations propres à son potentiel génétique et à ses handicaps physiques ou mentaux. L'atteinte de cet état améliore la qualité de vie et permet aux personnes de répondre de façon autonome à leurs propres besoins dans la collectivité.

Objectifs :

- Adopter une approche de responsabilisation, de dépistage et de prévention;
- Améliorer ou maintenir l'état de santé de la population;
- Privilégier les actions préventives de santé;
- Réduire les nuisances;
- Favoriser le contact entre les populations et la nature.

#### **14- Recherche de conditions de sécurité**

Est-ce que la démarche ou le projet limite les facteurs susceptibles de représenter des dangers pour la personne (criminalité, accidents, conditions de travail, habitation, milieu de vie, mobilité, alimentation, etc.)?

La sécurité et le sentiment de sécurité sont nécessaires au bien-être, à la liberté d'action des individus et au maintien de leur intégrité physique.

Objectifs :

- Privilégier les actions qui favorisent l'intégrité physique et psychologique;
- Limiter les risques;
- Créer un sentiment de sécurité collective et individuelle;
- Assurer l'éducation de base à la sécurité.

#### **15- Amélioration du niveau d'éducation des populations**

Est-ce que la démarche ou le projet facilite l'accès à différents types de formation et permet aux individus d'atteindre le niveau de formation et de compétence qu'ils désirent?

L'éducation vise à rendre les gens plus autonomes, à stimuler l'innovation et la productivité, ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation du public à la mise en œuvre du développement durable.

Objectifs :

- Assurer une éducation de base fonctionnelle à tous;
- Favoriser l'accès de chacun à son niveau d'éducation désiré;
- Permettre l'accès à une éducation et à une formation continues;
- Œuvrer à l'alphabétisation écologique des personnes.

#### **16- Intégration des individus à la société**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise l'intégration des individus à la société par une forme d'occupation valorisante?

Une occupation valorisante (dont un emploi rémunéré ou pas ) favorise l'épanouissement personnel d'un individu et son engagement envers la communauté.

Objectifs :

- Favoriser l'accès à une occupation pour chacun;
- Favoriser l'investissement personnel à long terme;
- Favoriser l'engagement citoyen.

### **17- Liberté individuelle et responsabilité collective**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise un équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu à l'égard de la collectivité?

Pour que des individus se réalisent pleinement et puissent fonctionner harmonieusement en société, ils doivent établir un équilibre entre leur liberté individuelle et leurs responsabilités collectives.

Objectifs :

- Favoriser l'expression et le respect des différences;
- Permettre le développement de la confiance en soi;
- Favoriser la liberté d'action, l'expression individuelle et le pluralisme des croyances;
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la détente;
- Favoriser la connectivité;
- Favoriser la cohésion sociale.

### **18- Reconnaissance des personnes et des investissements**

Est-ce que la démarche ou le projet valorise l'accomplissement personnel et collectif?

La reconnaissance et la valorisation des accomplissements peuvent augmenter le sentiment d'appartenance à un groupe, susciter l'émulation, participer à l'amélioration des pratiques et inciter les individus à s'engager dans des activités d'investissement et de développement personnel.

Objectifs :

- Valoriser la participation et l'effort accompli par des moyens appropriés;
- Augmenter le sentiment d'appartenance;
- Valoriser l'accomplissement personnel;
- Valoriser l'atteinte d'objectifs de performance.



## 19- Culture

Est-ce que la démarche ou le projet considère la culture et les traits identitaires des collectivités qui sont impliquées ou affectées?

La culture est un des éléments qui singularisent la société, et donnent des particularités à un même projet, dans différentes régions du monde. Elle se caractérise entre autre par des traits identitaires, des traditions ou savoirs particuliers, des expressions culturelles, des équipements culturels, des activités culturelles, des pratiques et biens reconnus comme devant être préservés.

Objectifs :

- Conserver et valoriser le patrimoine culturel;
- Valoriser les cultures autochtones;
- Assurer l'intégration culturelle des projets.

## Dimension économique : Répondre aux besoins matériels

### 20- Possession et usages des biens et des capitaux

Est-ce que la démarche ou le projet donne aux individus et aux collectivités la possibilité d'obtenir l'usage de biens et de capitaux?

L'humanité continue de s'accroître et les besoins matériels de chacun ne sont pas comblés. Cela devient possible en produisant et en rendant accessibles le plus grand nombre de biens utiles et en développant et en entretenant des infrastructures locales (transports, télécommunication, énergie, eau, etc.).

Objectifs :

- Offrir la possibilité d'accumuler des biens et des capitaux;
- Permettre au plus grand nombre d'utiliser des biens individuels ou collectifs;
- S'assurer d'une juste valeur d'échange pour le travail des personnes.

### 21- Qualité des biens et services

Est-ce que la démarche ou le projet favorise la production et l'accès à des biens et services de la plus grande qualité possible?

Un bien ou un service de qualité satisfait mieux et de façon plus durable les besoins pour lesquels il est destiné.

Objectifs :

- S'assurer de l'adéquation entre le produit et le besoin;
- S'assurer de la qualité et de la durabilité du produit;
- Éviter le gaspillage des ressources dans la satisfaction des besoins matériels.

## **22- Production et consommation responsable**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise des changements dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental?

La production et la consommation responsable permettent d'éviter le gaspillage, d'optimiser l'utilisation des ressources et de maximiser les retombées positives du développement économique.

Objectifs :

- Adopter des approches d'écoefficiente et d'écodesign, basées sur le cycle de vie;
- Favoriser le développement de l'économie sociale;
- Favorisant les circuits courts;
- Internaliser les externalités dans les coûts.

## **23- Viabilité financière**

Est-ce que la démarche ou le projet recherche la rentabilité dans une perspective de viabilité financière?

La viabilité économique est souvent une condition importante pour la réalisation et la pérennité d'un projet ou d'une organisation.

Objectifs :

- Développer une connaissance des besoins et des marchés;
- Rechercher l'optimisation du processus;
- S'assurer de la rentabilité ou de l'équilibre financier;
- Limiter les risques financiers.

## **24- Création de la richesse**

Est-ce que la démarche ou le projet permet d'améliorer la valeur des ressources et des biens qu'elle contribue à transformer.

Cette augmentation de valeur devrait se concrétiser par la valeur ajoutée que permettent les échanges économiques.

Objectifs :

- S'assurer que l'activité humaine génère une valeur d'échange;
- S'assurer d'une saine gestion des valeurs et des personnes.

### **25- Opportunités de partage de la richesse**

Est-ce que la démarche ou le projet permet une juste redistribution de l'augmentation des richesses, avantages et aménités pour le plus grand nombre?

Le partage équitable de la richesse permet d'augmenter la solidarité et de diminuer les disparités entre les individus. La participation du plus grand nombre à la richesse augmente les flux économiques et permet la satisfaction des besoins matériels d'une plus grande quantité de personnes.

Objectifs :

- Optimiser les retombées économiques du projet
- S'assurer du mécanisme de redistribution
- Favoriser l'accès au capital

### **26- Conditions de travail**

Est-ce que la démarche ou le projet offre des conditions de travail acceptables et adéquates?

Les conditions de travail incluent la rémunération, les avantages sociaux, l'ambiance sur les lieux de travail et les opportunités de développement de compétences. Des conditions de travail de qualité favorisent l'accomplissement, l'engagement et la motivation des employés, tout en favorisant la rétention de la main d'œuvre.

Objectifs :

- Améliorer les conditions de travail;
- Favoriser le maintien, le développement et le partage des compétences.

## **Dimension gouvernance : Répondre à des besoins de participation, de démocratie, d'intégration et de transparence**

### **27- Gestion et aide à la décision**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise l'utilisation d'outils et de processus qui permettent à l'organisation de prendre de meilleures décisions, de concevoir de meilleurs projets et d'améliorer leurs pratiques de gestion en matière de développement durable?

L'utilisation d'outils et de processus de gestion et d'aide à la décision améliore la prise en compte des principes du développement durable, ils favorisent l'atteinte des orientations et des objectifs organisationnels en matière de développement durable.

Objectifs :

- Optimiser l'utilisation des outils et des processus de gestion;
- Améliorer les processus de décision;
- Viser l'amélioration continue.

## **28- Participation et démocratie**

Est-ce que la démarche ou le projet reconnaît et encourage la participation du plus grand nombre d'acteurs au processus de décision?

Fondée sur l'efficacité des décisions prises par les individus, la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement.

Objectifs :

- Informer, consulter, concerter, mobiliser;
- Chercher à développer des partenariats;
- Favoriser l'engagement et la mobilisation;
- Instaurer une vision partagée;
- Favoriser la participation des parties prenantes;
- Assurer une information transparente par des mécanismes de communication appropriés;
- Favoriser la démocratie.

## **29- Suivi et évaluation**

Est-ce que la démarche ou le projet prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation de la prise en compte du développement durable?

Le suivi et l'évaluation d'un projet ou d'une démarche permettent de vérifier que l'organisation progresse toujours selon les orientations, objectifs et cibles qu'elle s'est donnés. Cela permet d'apprécier en toute transparence la qualité de la démarche et des actions mises en place, pour publiciser les éléments novateurs d'une démarche ou d'un projet,

Objectifs :

- Mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation;
- Rendre des comptes de façon transparente.

### **30- Intégration du projet**

Est-ce que la démarche ou le projet s'intègre bien aux caractéristiques de la collectivité où il s'implante?

Une bonne intégration et une cohérence des actions sont garantes de l'acceptabilité et de la durabilité des projets et des activités.

Objectifs :

- Considérer le contexte légal;
- Inclure des enjeux locaux;
- Assurer la cohérence et l'intégration;
- Assurer le réalisme et l'adaptabilité du projet;
- S'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

### **31- Subsidiarité**

Est-ce que la démarche ou le projet rapproche le pouvoir d'action et de décision des personnes et des collectivités les plus concernées?

L'application du principe de subsidiarité permet de trouver des solutions plus adaptées, le plus près de l'endroit où les problèmes se posent et avec les personnes et les collectivités directement touchées par ces problèmes.

Objectifs :

- Articuler les niveaux de prise de décision;
- Rapprocher la prise de décision des acteurs concernés;
- Mutualiser les moyens d'action;
- Favoriser la responsabilisation des acteurs.

### **32- Gestion du risque**

Est-ce que la démarche ou le projet favorise une gestion responsable des risques?

La bonne évaluation du risque passe par une mesure de la probabilité et de la gravité du dommage lié à un événement indésirable. Une bonne gestion des risques permet de réduire les probabilités et les conséquences néfastes des activités humaines et des aléas naturels.

Objectifs :

- Appliquer le principe de prévention;
- Appliquer le principe de précaution;
- Favoriser une répartition équitable des risques.